



## Stationnement voiture chez moi

Par **aubrac**, le **06/05/2023** à **09:37**

**Bonjour,**

le bail locatif de mon locataire prévoit le stationnement d'une seule voiture dans mon terrain et je constate qu'il y en a en permanence 2 et quelquefois 3.  
Que faire ?

**Merci**

Par **janus2fr**, le **06/05/2023** à **10:07**

Bonjour,

Le terrain en question fait-il partie de la chose louée ?

Par **aubrac**, le **06/05/2023** à **10:10**

J'ai un grand terrain avec ma villa + un appartement que je loue avec un emplacement pour 1 voiture. Au début tout va bien et aujourd'hui je me retrouve en permanence avec 2 voitures et souvent 3 voitures de leurs invités etc.

**BAIL HABITATION PRINCIPALE  
SOU MIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989  
LOCATION NON MEUBLE**

— Désignation des parties privatives et des équipements propres aux locaux loués :

Villa sur 1 niveau comprenant :

- une pièce à vivre avec cuisine intégrée (42m<sup>2</sup>)
- une chambre (13m<sup>2</sup>)
- un cabinet de toilettes avec WC
- une buanderie - cellier

— Surface habitable du logement(3) : environ 67m<sup>2</sup>

— Équipements :

- o Terrasse pavée sur le devant et le côté est de la villa prolongée par un jardin d'agrément

privatif

o Stationnement d'un véhicule dans l'enceinte de la propriété

— destination des locaux :

Usage exclusif d'habitation principale